

Il est demandé aux élèves d'acheter pour la rentrée de septembre 2024, une calculatrice dont vous trouverez la référence ci-dessous :

CASIO GRAPH 35+E II PYTHON (Mode Examen + Langage PYTHON)

LA NOUVELLE REGLEMENTATION

Selon la note de service n°2015-056, publiée au BO du 2 avril 2015, à compter de **2018**, pour être autorisées aux examens et au concours de l'enseignement scolaire, les calculatrices graphiques programmables devront être équipées d'une **fonctionnalité Mode Examen**.

Cette fonctionnalité **permet de bloquer temporairement ou définitivement l'accès aux données personnelles** stockées dans la mémoire de la calculatrice et devra être activée par l'élève pendant l'examen à la demande du surveillant.